



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2020

Convocation du 04 septembre 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation des comptes rendus des séances des 07 et 10 juillet 2020 ;
- 2) Concours des maisons fleuries ;
- 3) Soutien aux associations – Attribution de la subvention de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2020 ;
- 4) Demande de subvention de l'Union Sportive de Hindisheim ;
- 5) Nouvelle liaison entre la place du 26 Novembre et la Rue du Fossé; Confirmation du projet suite à l'installation du conseil municipal du 28/05/2020 en vue de la demande de subvention au titre du Fonds de solidarité communale ;
- 6) Evolution du prix du fermage ;
- 7) Indexation des prix des baux de chasse ;
- 8) Commande de masques lavables ;
- 9) Renouvellement de l'opposition au transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes ;
- 10) Divers.

PRESENTS : Mmes SCHNEIDER Christelle – NOISIEZ Clarisse – HURTER Marthe - LAUER Marie-Noëlle
WOESSNER Céline – FRANÇOIS Marion – CROIZET-LEJEUNE Frédérique – FINCK Marie –
MARTZ-OFFERLE Céline
MM. NOTHISEN Pascal – NIEDERGANG Nicolas – CROIZET Eric -
WEIBEL Philippe – REIBEL Mathieu – MEYER Gaël – SCHNEE Clément

ABSENTS EXCUSES : M. PERRAUT Alfred (procuration à Mme Marie-Noëlle LAUER)
M. JEHL Joffrey (procuration à Mme Christelle SCHNEIDER)
M. EUVRARD Patrick

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Geneviève IPPOLITO

1) APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 07 JUILLET 2020 et 10 JUILLET 2020

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2) CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Vu le concours des maisons fleuries et le palmarès établi par le jury en date du 28/07/2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

L'attribution des prix suivants sous la forme de bons d'achats auprès des Etablissements Horticoles du Pays d'Erstein

- **5 grands prix d'excellence pour une valeur unitaire de 45 €**
- **17 prix d'excellence pour une valeur unitaire de 30 €**
- **9 prix d'honneur pour une valeur unitaire de 15 €**

Soit une valeur totale de 870 €

Il demande au maire d'exécuter cette décision.

3) SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE

Le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération au point 08 de l'ordre du jour du 07/07/2020 a décidé de maintenir la démarche de soutien attribuée aux associations par le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'animation des jeunes de 3 à 18 ans répondant à des critères déterminés pour la période de **2020 à 2026 inclus**.

Dès lors les deux associations suivantes ont présenté leur dossier de demande de subvention :

- Cercle St Etienne par courrier du 14/08/2020
- Union Sportive de Hindisheim par courrier du 03/08/2020

Les dossiers ont été contrôlés par rapport aux critères d'attribution et la subvention qui est soumise à l'approbation du conseil municipal s'élève à

- Cercle St Etienne : 1 635.00 €
- Union Sportive : 585.00 €

Mme Marie FINCK, M. Mathieu REIBEL ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à 16 voix POUR dont 2 procurations

- **D'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'animation des jeunes au titre de l'exercice 2019 :**
- **au Cercle St Etienne pour un montant de 1 635.00 €**
- **à l'Union Sportive de Hindisheim pour un montant de 585.00 €**
- **D'autoriser le maire à verser cette subvention**

4) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION SPORTIVE DE HINDISHEIM

Le Maire a fait l'objet d'une demande de subvention de l'Association UNION SPORTIVE de HINDISHEIM relative au remplacement des abris de touche qui ne sont plus conformes suite au passage de la Commission des Terrains de la Ligue d'Alsace de Football en 2019. L'Association compléterait cet investissement par l'acquisition

de 2 buts à 7 amovibles et d'une paire de buts mobiles et modulables pour les catégories U6 à U9. Les travaux d'installation seront entièrement réalisés par les bénévoles de l'Association.

Le devis présenté pour l'ensemble de ces acquisitions s'élève à 7 300.00 € TTC. Le Maire propose l'octroi d'une subvention à hauteur de 15 % du montant global d'investissement, soit 1 095.00 €

**Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité**

- **D'octroyer à l'association de l'Union Sportive de Hindisheim une subvention de 15% sur le montant éligible de 7 300.00 € TTC, soit 1 095.00 € l'acquisition des abris de touche, des 2 buts à 7 amovibles et d'une paire de buts mobiles et modulables pour les catégories U6 à U9,**
- **D'autoriser le maire à payer la subvention après présentation des factures acquittées.**

Il propose également de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2021.

**5) NOUVELLE LIAISON ENTRE LA PLACE DU 26 NOVEMBRE ET LA RUE DU FOSSE :
CONFIRMATION DU PROJET SUITE A L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/05/2020 EN VUE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE
SOLIDARITE COMMUNALE**

Le Maire rappelle que par délibération du 19 décembre 2019, le conseil municipal a décidé

- d'adopter le projet de création d'une nouvelle liaison entre la Place du 26 Novembre et la Rue du Fossé ;
- de programmer la mise en œuvre ;
- de lancer la mise en concurrence pour la désignation d'un maître d'œuvre ;
- de solliciter les subventions auxquelles le projet peut élarger.

Sachant que la Maîtrise d'œuvre a été attribuée par délibération du 06 février 2020 au Cabinet SODEREF et que le projet a fait l'objet d'un chiffrage, la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de solidarité communale a été introduite le 04 août 2020.

En raison de l'installation du nouveau conseil municipal en date du 28/05/2020, le Conseil Départemental, afin de pouvoir présenter le dossier lors d'une prochaine Commission Permanente, requiert qu'une nouvelle délibération soit prise confirmant le projet, par le conseil municipal nouvellement installé.

Le Maire soumet le projet aux nouveaux conseillers et propose la confirmation de l'engagement de la commune pour la création d'une nouvelle liaison entre la place du 26 novembre et la rue du Fossé.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Confirme, à l'unanimité**

- **le projet de création d'une nouvelle liaison entre la Place du 26 Novembre et la Rue du Fossé ;**
- **le programme des travaux issu de la mise en concurrence du projet ;**
- **la désignation du Maître d'œuvre auprès du Cabinet SODEREF pour un montant de 3 000.00 € HT
soit 3 600.00 € TTC ;**

Il charge le Maire de solliciter les subventions auxquelles le projet peut élarger.

Nicolas NIEDERGANZ précise que le Maître d'œuvre a pris du retard dans l'élaboration des dossiers de mise en concurrence et de ce fait le planning initialement prévu pour l'ouverture des plis et l'attribution du marché est reporté.

6) EVOLUTION DU PRIX DU FERMAGE

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de l'arrêté ministériel du 16/07/2020 relatif au calcul du prix des fermages ruraux

Décide à 17 voix POUR dont 2 procurations et 1 voix CONTRE (Gaël MEYER)

D'appliquer le taux d'augmentation de + 0,55 % conformément à l'évolution constatée pour l'indice départemental des fermages pour la location du 11.11.2020 au 11.11.2021.

7) INDEXATION DES PRIX DES BAUX DE CHASSE

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De maintenir les loyers des baux de chasse pour 2021 au montant demandé en 2020.

8) COMMANDE DE MASQUES LAVABLES

Le Maire rappelle que la situation épidémique liée au COVID 19 est préoccupante et que l'Arrêté préfectoral du 07 août 2020 impose le port du masque pour les personnes de onze ans et plus lors des rassemblements sur la voie publique de plus de 10 personnes, dont les marchés et vides-greniers. Une consultation via le questionnaire Doodle a bien confirmé le souhait des élus de procéder à une troisième distribution de masques auprès de la population de Hindisheim. La Communauté de Communes du Canton d'Erstein a, dans un premier temps, envisagé une commande groupée afin de bénéficier de tarifs préférentiels, mais finalement elle s'est chargée de centraliser les devis et d'établir des tableaux comparatifs en laissant le soin à chaque commune de passer commande auprès des entreprises sélectionnées.

Le Maire présente le tableau comparatif des masques lavables. Un débat s'installe. Il en ressort que des informations complémentaires, notamment la précision du délai de livraison, voire une renégociation s'avèrent nécessaires. Le Maire se chargera de recueillir ces éléments.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- de procéder à une troisième distribution de masques auprès de la population de Hindisheim ;
- de voter une enveloppe globale de 2 700.00 € TTC maximum pour 1 500 masques ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

9) RENOUVELLEMENT DE L'OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vu la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle II », promouvant les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), en particulier son article 136 portant transfert aux Communautés de Communes et d'Agglomération de la compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et Cartes communales » ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5214-16, L.5214-23-1 et L.5216-5 reprenant les dispositions des textes précités ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de

- **S’OPPOSER au transfert automatique de la compétence « Plans Locaux d’Urbanisme, documents d’urbanisme » vers la Communauté de Communes, telle que prévue à l’article 136 de la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014.**
- **CHARGER Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision et de transmettre cette délibération au Président de la Communauté de Communes du Canton d’Erstein ainsi qu’aux services de l’Etat.**

10) DIVERS

a) Urbanisme

Permis d’aménager :

SOVIA – 16, place du Capitaine Dreyfus à Colmar
Création d’un lotissement « Auf den Dorfgraben »
Accordé

DAHLENT Carine 61B, rue Laegert à Handschuheim
Création d’un lotissement « Auf den Dorfgraben II »
Accordé

Permis de construire

- CERTI FEU – 11 rue de la Kaltau
Extension de 2 halls de stockage sur un seul niveau
- OULMANN Jean-Pierre – 302a rue de la Croix
Construction d’un abri de jardin, d’un carport et d’une clôture
Accordé
- KIEFFER Sophie – rue du Fossé
Construction d’une maison d’habitation
- OUANES Rachid – rue du Fossé
Construction d’une maison d’habitation

Permis de construire modificatif

- SCHNEE Clément – place du 26 Novembre
Création d’un auvent en façade Sud servant à protéger la façade de la pluie

Déclarations préalables

- COVA Maxime – 24b rue des Prunus
Construction d’une piscine
Accordée
- SCI LM SCHIRLEN – 249 rue de l’Eglise
Modifications des façades
Accordée
- WEISBERGER Patrick – 2 rue de la Chapelle
Extension d’un garage
Refusée
- WURTZ Olivier – 8 rue des Prés
Construction d’un abri de jardin
- MEYER Martine – 227 rue du Four
Construction d’un carport ouvert

- EBER Jacky – 48a rue Principale
Construction d'un carport
- BAPST Désiré – 48a rue Principale
Construction d'un carport (*dépôt de deux déclarations pour deux places différentes*)
- SCHOLZ Frédéric – 48a rue Principale
Construction d'un carport
- TOSTAIN Guylaine – 48a rue Principale
Construction d'un carport

Droit de préemption

- 258 rue de l'Eglise
- Auf den Dorfgraben Section 36 – n° 254 (PA Sovia)
- 8 rue des Prés

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour l'ensemble de ces transactions.

Permis d'aménager

- SOVIA – Lotissement Auf den Dorfgraben
Accordé
- DAHLENT Carine – Lotissement Auf den Dorfgraben 2
Accordé

Informations Communauté de Communes du Canton d'Erstein

- L'Interco'MAG du mois de septembre a été distribué aujourd'hui.

Le Maire rappelle le décès de deux élus, M. Serge JUNG et M. Claude SCHOETTEL respectivement, Maire de Schaeffersheim et Adjoint au Maire de Kertzfeld activement engagés au sein de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein lors de la précédente mandature.

Il présente également les nouveaux élus au sein de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ainsi que les différentes commissions thématiques et leurs présidents.

- Par ailleurs, il a été demandé à chaque commune de désigner, avant le 28/08/2020, un représentant pour les commissions thématiques. Notre commune pouvait prétendre à 6 sièges, le Maire, sachant que le conseil municipal se réunirait seulement le 10/09/2020, a proposé la liste suivante :

Administration générale et finances	HURTER	Marthe	HINDISHEIM
Emploi et développement économique	NIEDERGAN	Nicolas	HINDISHEIM
Enfance, jeunesse, aînés et handicap	SCHNEIDER	Christelle	HINDISHEIM
Tourisme, culture et relations internationales	NOTHISEN	Pascal	HINDISHEIM
Vie associative et solidarités	HURTER	Marthe	HINDISHEIM
Cadre de vie et développement durable	PERRAUT	Alfred	HINDISHEIM

Fibre optique

- Le Maire présente la carte de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. A Hindisheim, la commercialisation de la fibre est prévue pour 2021.

Autres et tour de table :

- Le clip de tournage proposé par Jean-Lin SCHERRER a été réalisé le 25/07/2020.
- Dans le cadre de l'exposition du 27 janvier au 20 septembre 2020 « Les héroïnes oubliées : Laure DIEBOLD-MUTSCHLER et Marie HACKIN » qui s'est tenue au Mémorial d'Alsace Moselle, Mme Anne-Marie WIMMER y tiendra une conférence de clôture le 12/09/2020 à 14 h 30. L'album-souvenir, « Mado l'expo » consacré aux surprenants dessins à travers lesquels les enfants de Hindisheim racontent la vie de l'héroïne, sera présenté pour la toute première fois au public, à cette occasion.

- Gravière de Hindisheim : après discussions avec l'AAPPMA, la clôture a été réparée cet été. Le devenir de cette gravière sera à examiner par les conseillers en fonction d'une éventuelle remise en exploitation.
- Le maire a rappelé quelques informations quant au concours photo et au projet d'exposition de Mme HOFFERT
- La vente de la maison STIRER 188, rue du Moulin est en cours.
- Marie Noëlle LAUER donne quelques nouvelles des six cygneaux qui ont été introduits sur le site de la gravière à la demande la LPO qui était à la recherche d'un endroit calme et propice au relâchement. A ce jour, cinq d'entre eux se portent bien.
- Marie FINCK demande si la date de la réception de départ de M. THEMERLE a déjà été fixée. Le Maire précise que la date n'est pas encore connue.
- Céline MARTZ-OFFERLE demande si la 5^{ème} classe à l'école élémentaire a été maintenue. Le Maire répond par l'affirmative pour l'année scolaire 2020/2021.
- Frédérique CROIZET-LEJEUNE demande si la cérémonie du 1^{er} novembre sera maintenue. Le Maire souhaite le maintien de la cérémonie au Monument aux Morts tel qu'il est d'usage dans la commune.
- Christelle SCHNEIDER précise que l'agenda 2021 est en bonne voie et remercie les correcteurs. Moins de participants au rallye d'été (horaires de la mairie plus restreints). Il n'y a pas de soirée « nouveaux arrivants » prévue pour l'instant en raison des conditions sanitaires actuelles.

Prochaines dates à retenir :

- Vendredi 11/09/2020 de 17 H à 20 H : Collecte de Sang
- Mercredi 16/09/2020 à 20 H : Conseil Communautaire CCCE
- Dimanche 27/09/2020 : Elections Sénatoriales
- Mardi 13/10/2020 : Conseil Municipal
- Jeudi 12/11/2020 : Conseil Municipal
- Mardi 15/12/2020 : Conseil Municipal

Fin de séance : 22 H 30